

Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS
Jeudi 12 avril 2018 à 20h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE, Patrick BAYLET, Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Christian MAUBARET.

Approbation des procès-verbaux du 22 janvier 2018

Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour : Convention de servitude entre ENEDIS et la commune de GRIGNOLS, qui nécessite une délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Vote du Compte Administratif 2017 et affectation du résultat

Monsieur le Maire précise que la commission finances réunie le 05 avril 2018 a validé les documents budgétaires portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Compte administratif 2017 présenté par Monsieur le Maire :

COMMUNE DE GRIGNOLS - COMPTE ADMINISTRATIF 2017					
FONCTIONNEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
011	Charges à caractère général	225 917.35 €	013	Atténuations de charges	26 799.66 €
012	Charges de personnel	309 508.12 €	70	Produits des services	4 267.80 €
65	Autres charges de gestion courante	308 937.49 €	73	Impôts et taxes	423 002.47 €
66	Charges financières	18 375.62 €	74	Dotations et participations	340 482.42 €
042	Opérations d'ordre	542 306.39 €	75	Autres produits de gestion couran	69 340.95 €
			76	Produits financiers	17.21 €
			77	Produits exceptionnels	379 418.32 €
			042	Opérations d'ordre	172 306.39 €
Total dépenses		1 405 044.97 €	Total recettes		1 415 635.22 €
			Résultat exercice 2017		10 590.25 €
			Excédent 2016 reporté		109 872.03 €
			Excédent 2017 à reporter		120 462.28 €

COMMUNE DE GRIGNOLS - COMPTE ADMINISTRATIF 2017					
INVESTISSEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
21	Immobilisations corporelles	17 380.29 €	13	Subventions d'investissement	25 141.00 €
23	Immobilisations en cours	32 718.05 €	10	Dotations fonds divers	25 613.55 €
10	Dotations Fonds Divers		1068	Dotations fonds divers réserves	25 773.40 €
16	Remboursement d'emprunts	55 828.14 €			
26	Participations et créances rattachées	3 125.00 €	165	Dépôts cautionnements reçus	900.63 €
040	Opérations d'ordre	172 306.39 €	040	Opérations d'ordre	542 306.39 €
Total dépenses		281 357.87 €	Total recettes		619 734.97 €
			Résultat exercice 2017		338 377.10 €
Déficit 2016 reporté		1 007.40 €	Excédent 2017 à reporter		337 369.70 €

Restes à réaliser		
Recettes :		12 000.00 €
Dépenses :		- €
Solde des restes à réaliser :		12 000.00 €
Besoin réel de financement :		- €

Affectation du résultat :

TOTAL							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
D002		R002	120 462.28 €	D001		R002	337 369.70 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard JAYLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean Pierre BAILLÉ (sorti au moment du vote), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît à l'unanimité des membres présents et représentés, la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibérations n° 06/2018 et 07/2018

Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant la bonne gestion ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 08/2018

Vote des taux d'imposition 2018

La commission des finances réunie le 05 avril 2018 a proposé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,08 % pour un produit de 128 531,00 €
- Taxe foncier bâti : 18,94 % pour un produit de 192 241,00 €
- Taxe foncier non bâti : 49,85 % pour un produit de 23 629,00 €

Monsieur le Maire rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) s'imposent aux EPCI depuis le 01 janvier 2018. Pour financer leurs actions, les intercommunalités ont désormais la possibilité de lever une taxe nouvelle. Pour la CDC du Bazadais, cette taxe sera pour l'année 2018 de 4,00 € à 5,00 € par habitant.

C'est pour ces raisons, entre autres, que Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission de ne pas augmenter les bases d'imposition 2018.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide de maintenir au titre de l'exercice 2018 les taux d'imposition, suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08 %,
- Taxe foncier bâti : 18,94 %,
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %.

Délibération n° 09/2018

Vote du budget 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	282 767.00 €	002	Excédent antérieur reporté	120 462.00 €
012	Charges de personnel	287 850.00 €	013	Atténuation de charges	20 000.00 €
022	Dépenses imprévues	37 604. 00 €	70	Produits de services	4 225.00 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	73	Impôts et taxes	426 671.00 €
65	Autres charges de gestion courante	301 310.00 €	74	Dotations et participations	323 773.00 €
66	Charges financières	16 300.00 €	75	Autres produits de gestion courante	51 200.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	77	Produits exceptionnels	
Total dépenses fonctionnement 2018		946 331.00 €	Total recettes fonctionnement 2018		946 331.00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			001	Excédent antérieur reporté	337 369.00 €
16	Remboursement d'emprunts	56 220.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations et fonds divers	14 138.00 €
21	Immobilisations corporelles	57 000.00 €	13	Subventions d'investissement	37 000.00 €
23	Immobilisations en cours	296 787.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €
Total dépenses investissement 2018		410 007.00 €	Total recettes investissement 2018		410 007.00 €

En ce qui concerne les emprunts, il est précisé qu'un emprunt se termine cette année ; de ce fait, les annuités totales d'emprunts passeront de 69 492,80 € en 2018 à 52 355,66 € en 2019, sous réserves de nouveaux emprunts contractés en cours d'année.

Par ailleurs les prévisions de charges de personnel sont difficiles à évaluer et seront peut-être à revoir en cours d'année. Pour expliquer cela, Monsieur le Maire fait le point sur la gestion du personnel (point prévu dans les questions diverses).

- Françoise BESSEYRE est en maladie de longue durée depuis septembre 2016. Celle-ci n'a pas été remplacée, notamment auprès de la bibliothèque ;

- Myriam MOURA arrêtée depuis septembre 2017, a été reconnue en maladie professionnelle. Elle a été déclarée apte à reprendre le travail dès le 16 avril 2018 ; il faut toutefois qu'elle rencontre le médecin de prévention le 04 mai qui la déclarera apte ou pas à reprendre son poste de travail. Elle est remplacée depuis septembre 2017 et jusqu'au 30 avril 2018 par Mme MOTHEs, agent contractuel.

- Lionel ZAGO a été en arrêt maladie ordinaire du 18 février au 23 mars 2018.

- Raphaël LAGÛE a été en arrêt maladie ordinaire du 14 mars au 31 mars 2018.

- Le contrat aidé de Stéphanie BOUY, agent d'accueil se termine début juin 2018 et ne sera pas reconduit.

- Christine TAUZIEDE devrait faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2018.

- Cathy BÉCOT devrait muter sur le poste de Christine TAUZIEDE au 01 janvier 2019.

Pour le service technique :

- Frédéric POURRAT, agent contractuel, assure le remplacement des agents techniques titulaires en arrêt maladie ou congés annuels. Il intervient aussi pour renforcer l'équipe sur les périodes fortement sollicitées (tonte, travaux divers).

Pour le service administratif :

- Poste accueil - période juin à août 2018 : une personne sera recrutée sur les mois de juin, juillet, août 2018, le matin de 09h00 à 12h00, cinq jours par semaine.

Cette personne ayant déjà une expérience dans le domaine public pourrait, en fonction de ses compétences et sa motivation et en accord avec la Présidente du SIVOS, être recrutée pour occuper le poste de Cathy BÉCOT (21/35^{ème} SIVOS et 14/35^{ème} MAIRIE) dès le 01 janvier 2019.

- Poste accueil - à compter du 01 septembre 2018 : Nicole ETUR, agent SIVOS a sollicité la Mairie pour un poste d'agent d'accueil/CCAS afin d'élargir ses compétences. Madame ETUR sera mise à disposition de la commune par convention avec le SIVOS pour 17h30 hebdomadaires. Elle reste personnel effectif du SIVOS et la commune rembourse au SIVOS les charges salariales au prorata du nombre d'heures effectuées.

Après s'être fait présenter le détail des articles budgétaires 2018 en fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus.

FDAEC 2018 – Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les nouvelles mesures de répartition établies par le Conseil Départemental, la somme de **25 239,00 €** peut être attribuée à la commune au titre du FDAEC 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les opérations d'investissement suivantes au titre du FDAEC 2018 :

Acquisition de matériel :

- Tondeuse :	4 061.25 € HT
- Remorque :	1 734.63 € HT
- Véhicule :	8 364.20 € HT

Travaux de bâtiments :

- Bardage local technique :	3 396.84 € HT
-----------------------------	---------------

Travaux de voirie :

- Réfection court de tennis :	19 394.00 € HT
-------------------------------	----------------

TOTAL HT : 36 950.92 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de **25 239,00 €** au titre du FDAEC 2018 pour le financement des opérations précitées. Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement.

Délibération n° 10/2018

Accompagnement par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Gironde vers la gestion différenciée des espaces communaux – compte rendu de la rencontre du 03 avril 2018.

Patrick CHAMINADE présente le projet d'accompagnement du C.A.U.E. vers la gestion différenciée des espaces publics communaux.

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif « zéro pesticide » de la loi de transition énergétique interdisant depuis janvier 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques dans les lieux publics. Il précise que ces produits phytosanitaires sont tolérés jusqu'en 2020 pour l'entretien des stades et des cimetières.

Cependant la commune souhaite optimiser la gestion des espaces publics et connaître dans quelle mesure le CAUE peut l'accompagner dans cette démarche, tant au niveau de la réflexion que dans la mise en œuvre des solutions.

Les objectifs de l'accompagnement du CAUE sont les suivants :

- accompagner l'équipe technique pour faire évoluer les pratiques actuelles, sensibiliser et former les agents et avoir une démarche d'amélioration qualitative ;
- mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces publics communaux qui pourra déboucher sur des préconisations techniques par type d'espace, à destination des agents ayant en charge l'entretien ;
- organiser l'information et la communication auprès des élus, des usagers et des administrés : plan de communication auprès des élus, des usagers et des administrés : plan de communication qui accompagnera la mise en œuvre progressive des changements de pratiques.

Christian MAUBARET s'interroge sur l'enherbement des cimetières présents sur la commune et fait notamment référence à la configuration du cimetière de Saint Loubert. Selon son expérience, il pense que cette technique de gestion nécessitera au moins 10 passages par an pour l'entretien des espaces enherbés.

Patrick CHAMINADE précise que se faire accompagner dans cette démarche par le conseiller paysagiste du CAUE permettrait peut-être de cibler les techniques les mieux adaptées aux espaces concernés.

Tous les acteurs : conseiller du CAUE de la Gironde, élus, et agents techniques sont conviés à une réunion d'information et de sensibilisation le lundi 28 mai 2018. Les convocations seront adressées ultérieurement.

Agenda d'accessibilité programmée

Le dossier Agenda d'Accessibilité Programmée –Ad'AP - élaboré par le bureau d'études ACCEO relatif à la mise en accessibilité des ERP de la commune a reçu un avis favorable du Préfet en date du 22 janvier 2018.

La commune a donc six ans pour mettre ses bâtiments en conformité, et doit rendre compte au préfet des travaux effectués chaque année.

Le Bureau d'Etudes ACCEO propose une offre de mission de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement pour la mise en accessibilité selon notre Ad'AP. Cette mission comprend l'accompagnement dans le suivi des travaux de mise en œuvre, la réalisation des documents d'urbanisme obligatoires, la réalisation des points d'avancement avec déclaration en préfecture, la réalisation des attestations de conformité.

Au vu du montant de la prestation, Monsieur le Maire propose de consulter plusieurs bureaux d'études pour exercer cette mission. Le Conseil Municipal donne son accord.

Convention de servitude entre ENEDIS et la commune de GRIGNOLS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de dériver la ligne BAZAS GRIGNOLS au niveau de l'alimentation du poste de MOURLANS. Le projet prévoit la dépose de la ligne aérienne à CAMESCASSE qui pose régulièrement problème, et la création d'une dérivation enterrée.

La parcelle G 338 – Mutin Sud appartenant à la commune est concernée par cette création de réseau souterrain, aussi ENEDIS propose la signature d'une convention établissant les droits et obligations de servitudes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

Délibération n° 11/2018

Questions diverses

- Chemin des Abattus :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chemin des « Abattus » a été dégradé par M. DREUMONT qui a entreposé du fumier sur un terrain mitoyen lui appartenant. Ce chemin avait été empierré avec l'accord de Bernard JAYLES et est entretenu par M. MALANDIT, riverain de cette voie. Or aujourd'hui ce chemin n'est plus carrossable par un véhicule léger. Un constat d'huissier a été fait. M. DREUMONT s'est engagé à le réparer quand les conditions climatiques le permettront.

- Manifestations à venir :

- Exposition « Cicatrices de Guerre 14/18 » à la bibliothèque jusqu'au 25 avril 2018
- Salon du Livre le 16 juin 2018 – Thème « De la graine au pain » - 40 exposants.
- Nuit des Bandas le 07 juillet 2018 organisée par la Banda « Les Amuse-gueules ». Cette manifestation nécessitant des moyens financiers et humains importants, la fête de la musique n'aura pas lieu cette année.

- Bulletin municipal :

Patrick CHAMINADE informe l'assemblée qu'un bulletin communal d'informations va être réalisé pour une distribution fin mai/début juin : rétro 2017, projet 2018, informations diverses.

- Aire naturelle de camping :

Comme évoqué lors de la dernière séance, M. et Mme DA SILVA sont intéressés par l'exploitation de l'aire naturelle de camping. Leur projet a évolué vers la création d'un P.R.L. Parc Résidentiel de Loisirs. L'objectif de ce P.R.L. est d'aménager le terrain pour une activité touristique en accord avec les codes du tourisme et de l'urbanisme, dans le respect des paysages et l'environnement, en appliquant les normes de sécurité et d'accessibilité. Ce projet nécessite une surface plus importante incluant les parcelles appartenant à la commune situées en zone UK du PLU en périphérie de l'aire naturelle G 103 – 104 – 922 – 338 – 339 pour une superficie totale de 41 535 m².

Afin de budgétiser les fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet, M. et Mme DA SILVA demande à la commune de proposer un prix de vente pour l'ensemble de ces parcelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander aux services des Domaines, à titre dérogatoire, une estimation de ces terrains. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les services des Domaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.